



Canadian Association of Chiefs of Police  
Association canadienne des chefs de police

---

Présentation au Comité permanent de la santé de la  
Chambre des communes

**Étude de l'épidémie des opioïdes et de la crise des drogues  
toxiques au Canada**

Allocution par :  
**Directrice adjointe Rachel Huggins**  
(Coprésidente du Comité consultatif sur les drogues de l'ACCP)

Au nom de:

**Association canadienne des chefs de police**

Le 15 avril 2024

Distingués membres de ce Comité, je suis heureuse d'avoir cette occasion de m'adresser à vous aujourd'hui au sujet de la crise des drogues qui continue d'affecter les individus et les communautés au Canada, en particulier ceux des communautés autochtones, rurales, nordiques et éloignées.

## **Introduction**

---

Il est important de souligner tout d'abord que les organismes d'application de la loi partout au pays reconnaissent que la crise des opioïdes est une question de santé publique. Bien que la police ait un rôle essentiel à jouer en termes de prévention de la distribution de drogues illicites, de réduction de l'offre, et de protection des communautés, nous reconnaissons la nécessité d'une approche globale qui prenne en considération les déterminants sociaux de la santé. Cela nécessite des efforts coordonnés entre le gouvernement, les services de santé, le système judiciaire, la police et les organismes communautaires.

En juillet 2020, l'Association canadienne des chefs de police a réclamé une réponse sociétale globale comprenant la prévention, l'éducation, les systèmes de soutien et l'accès au traitement pour les personnes touchées par les drogues. Nous avons également soutenu la décriminalisation de la simple possession de drogues illicites comme moyen efficace de réduire la stigmatisation des troubles liés à l'utilisation de substances, de réduire les préjudices pour la santé et la sécurité publiques, et de détourner les personnes souffrant de troubles liés à l'utilisation de substances du système de justice pénale.

Comme l'a souligné ma collègue coprésidente du Comité consultatif sur les drogues de l'ACCP, la chef adjointe Fiona Wilson, notre première expérience de décriminalisation formelle de la simple possession de drogues illicites a eu des conséquences involontaires, mais pas complètement inattendues.

Les résultats préliminaires de ce projet pilote ont prouvé ce que les dirigeants de la police ont affirmé depuis le début : la décriminalisation des drogues pour usage personnel n'est qu'une partie d'une approche intégrée axée sur la santé pour lutter contre la crise des opioïdes et l'approvisionnement en drogues toxiques au Canada.

## **Réaffirmer notre soutien à la décriminalisation**

---

Aujourd'hui, l'ACCP réaffirme son soutien à une approche axée sur la santé pour lutter contre la crise des opioïdes, y compris la décriminalisation de la possession de substances illicites pour usage personnel.

Au cours des quatre dernières années, d'importantes réformes procédurales et juridiques ainsi que des formations ont été mises en œuvre. Elles ont entraîné un changement significatif dans la perception qu'ont la police et le public des troubles liés à la consommation de substances, ainsi qu'une diminution des accusations de simple possession, réservant ainsi les sanctions pénales aux circonstances les plus graves.

### **Les 3 objectifs de la décriminalisation**

---

La décriminalisation de la possession simple devait permettre d'atteindre trois objectifs principaux :

1. Prévenir la criminalisation non désirée de la consommation personnelle de substances, réduisant ainsi la stigmatisation des troubles liés à la consommation de substances.
2. Créer un continuum de soins qui assure que les personnes qui consomment des drogues disposent d'un meilleur accès aux services de santé, améliorant ainsi les résultats sanitaires et réduisant les méfaits associés à la consommation de drogues illicites, en particulier les décès par surdose, et
3. Permettre à la police de se concentrer sur les infractions plus graves liées au trafic et à la production de drogues illicites, en particulier celles qui sont liées aux groupes criminels organisés qui profitent des populations les plus vulnérables du Canada.

Le projet pilote mis en œuvre en Colombie-Britannique permet d'atteindre le premier objectif, qui est le plus facile à réaliser d'un point de vue procédural et fiscal.

La création d'un continuum de soins est beaucoup plus difficile à mettre en place, à doter de ressources suffisantes et à maintenir. Toutefois, la réalisation de l'objectif n° 1 dépend de la mise en œuvre réussie d'actions visant à soutenir la réalisation des objectifs n° 2 et n° 3.

Dès le début, les chefs de police ont souligné l'importance cruciale de mettre en place les infrastructures sanitaires et sociales appropriées **avant** de procéder à des modifications du cadre législatif qui officialiseraient la décriminalisation de la simple possession de substances illégales.

### **Une approche multidimensionnelle de la consommation de substances**

L'ACCP croit en une approche multidimensionnelle de la consommation de substances qui comprend la prévention, la réduction des méfaits, le traitement et la réduction de l'offre.

La prévention vise à réduire le nombre de Canadiens qui développent des troubles liés à la consommation de drogues.

La réduction des méfaits vise à minimiser le nombre de Canadiens qui meurent d'une surdose.

Le traitement vise à réduire le nombre de Canadiens vivant avec des troubles liés à la consommation de drogues sur une base continue.

La réduction de l'offre a pour but de perturber l'approvisionnement illicite en substances nocives et toxiques dans nos communautés en ciblant les groupes criminels organisés et les individus qui importent, produisent ou distribuent des drogues illégales.

Il est urgent d'offrir aux personnes souffrant de troubles liés à la consommation de substances les services d'évaluation, de stabilisation, de gestion du sevrage et de traitement dont elles ont besoin, et ce, en temps opportun et en limitant les obstacles à l'accès aux services de santé, aux services sociaux et aux services communautaires.

Nous savons également que les policiers de première ligne joueront toujours un rôle essentiel dans tout modèle de déjudiciarisation, car ils sont souvent le premier point de contact et ceux qui aideront à orienter les personnes vers les avenues de soins.

Un cadre global et multidimensionnel de réponse à la crise des surdoses est nécessaire pour garantir que les résultats en matière de santé publique soient améliorés tout en maintenant et en maximisant la sécurité publique.

## Conclusion

---

Du point de vue de la sécurité publique, les dirigeants de la police canadienne estiment que le succès de toute stratégie visant à répondre à la crise actuelle et à l'approvisionnement en drogues toxiques devrait être mesuré en fonction de sa capacité à :

1. améliorer les résultats en matière de santé,
2. réduire l'impact du crime organisé, et
3. traiter les crimes contre les biens et les problèmes de sécurité publique qui découlent des troubles liés à la consommation de substances non traités.

L'ACCP estime que toute stratégie envisagée doit être dirigée par des médecins, se fonder sur des recherches médicales empiriques et permettre aux personnes ayant une consommation problématique de drogues d'être davantage en contact avec des professionnels de la santé.

La communauté policière continue d'évaluer les éléments de sécurité publique de la crise des opioïdes. L'ACCP a reconvoqué son Comité spécial sur la décriminalisation pour mettre à jour notre perspective et notre approche à la lumière de nouvelles expériences et connaissances acquises.

Une bonne compréhension de la décriminalisation commence par la reconnaissance du fait qu'il ne s'agit pas d'une approche unique, mais plutôt d'un élément parmi un éventail de principes, de politiques et de pratiques qui doivent être mis en œuvre par le biais de liens et de collaborations solides et continus entre les partenaires de la santé, communautaires, sociaux, de l'application de la loi et de la justice.

Merci.